

Code de déontologie en coaching professionnel

Les coachs professionnels sont engagés pour travailler dans de nombreux domaines et une variété d'applications. Les coachs reçoivent une formation approfondie à travers des programmes d'éducation pour adultes, le mentorat, l'auto-apprentissage et leurs propres expériences de vie.

Un coach professionnel peut travailler sous un des nombreux titres, y compris Coach, Mentor, Consultant, Formateur et Conseiller. Un coach peut également se concentrer à venir en aide aux personnes pour résoudre des problèmes dans un contexte très spécialisé tels que les relations, la vie professionnelle, la santé, la spiritualité, la vente et bien d'autres.

Le succès d'un coach peut être mesuré par les progrès obtenus par son/sa client(e). Les directives suivantes, connues sous le nom de Code de déontologie en coaching professionnel, fournissent une structure et un système de valeur sur lequel les coachs professionnels peuvent établir et soutenir une activité réussie.

Ce Code de déontologie a été créé pour servir des objectifs distincts. Le principal étant la sécurité et le bien-être de nos clients en coaching. Ceci inclut non seulement les étapes que nous les aidons à atteindre ou les objectifs que nous les aidons à réaliser, mais aussi l'attention que nous portons à la discrétion et à la confidentialité.

Ce code donne également au coach professionnel un ensemble de directives à suivre, dans des situations les plus communes rencontrées par les personnes travaillant dans ce domaine. Le code déontologique fournit un cadre qui souligne les standards éthiques et moraux spécifiques qui s'appliquent universellement à la pratique du coaching.

Alors que chaque personne devenant membre de notre organisation doit accepter et s'engager à suivre ce code, vous pouvez également l'améliorer afin de promouvoir des standards éthiques encore plus élevés dans votre travail.

1. Standards généraux

Ce code de déontologie s'applique à tous les professionnels du coaching. Les affirmations suivantes soulignent les standards qui doivent être respectés par le coach qui est encouragé à discerner et adhérer à la signification qui se trouve derrière ce qui est écrit ici et non simplement de se contenter de suivre littéralement les mots.

Seules les activités considérées comme liées au coaching sont sujettes aux directives présentées dans ce code de déontologie.

2. Légalité

Les lois du pays ou de l'état dans lequel un coach choisit d'exercer supplanteront toujours toutes autres règles.

Le coach s'abstiendra de participer à ou d'initier toute activité illégale, y compris mais sans s'y limiter : la fraude, la violation de brevet, l'infraction au droit d'auteur, le plagiat et le vol de la propriété intellectuelle.

3. Professionnalisme

Le coach servira le public d'une manière qui est conforme aux standards professionnels de cette organisation. Les coachs ne s'engageront pas dans une discrimination illégale contre une personne lors de ses activités de coaching en raison de facteurs qui incluent, sans s'y limiter, l'âge, la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion ou le handicap d'une personne.

Le coachs agira avec professionnalisme et intégrité envers ses clients, ses collègues et pairs, mais aussi eu égard à la profession de coach et lui-même.

4. Compétence professionnelle

Le coach n'affirmera pas avoir des compétences et capacités qu'il ne possède pas, ne déclarera pas non plus avoir les droits inhérents à des diplômes, titres, accréditations ou certifications qu'il n'a pas obtenu.

Le coach ne fournira que les services qui relèvent de son niveau d'expérience et de compétence, sur la base de ses connaissances, de sa formation ou d'expériences de vie ou professionnelles pertinentes. Le coach acceptera seulement d'effectuer un travail dont il croit, à raison, être capable d'effectuer.

5. Formation continue

Le coach fera un effort continu pour maintenir ses compétences et connaissances à jour, pour rester à la pointe de notre profession et acquérir des savoirs pertinents lorsqu'ils deviennent disponibles.

Le coach doit non seulement maintenir un niveau élevé de maîtrise dans les techniques et outils qu'il utilise déjà mais aussi faire un effort raisonnable pour rester informé et apprendre les nouvelles pratiques et méthodologiques essentielles à la pratique de la profession.

6. Prestation de services

Le coach doit toujours aspirer à parler avec un langage que ses clients comprennent. En d'autres termes, un coach doit concevoir tout le matériel écrit, les actions à entreprendre, les exercices à faire et les interventions d'une manière qui résonne et corresponde aux besoins spécifiques du client.

Si un coach est limité, que ce soit par la loi ou par toute autre raison, dans la mise en place d'une activité qui entrerait naturellement dans le processus de coaching, il ou elle doit informer tout client potentiel de ladite limitation, avant que tout service soit fourni.

7. Respect de l'individu

Lors de toutes les tâches et activités relatives au coaching, le coach se conduira d'une manière qui reconnaît le droit des autres à avoir des opinions, des attitudes, des valeurs et des croyances différentes. Le coach ne se conduira pas délibérément envers une autre personne d'une manière qui serait généralement considérée de nature méprisante, discriminatoire ou abusive.

Le coach ne pratiquera aucune forme de harcèlement, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des actes d'intimidation, de menace, d'avances sexuelles ou conduite déplacée de nature sexuelle.

8. Problèmes personnels

Le coach se rend compte qu'en tant qu'êtres humains, ils peuvent parfois rencontrer des difficultés personnelles qui pourraient avoir un effet négatif significatif sur la relation Coach/Client.

Il prendra ainsi des mesures raisonnables et appropriées pour s'assurer que ses propres problèmes n'entravent pas le travail qu'ils réalisent avec les clients. Si un coach croit qu'il ne peut servir un client efficacement, en raison de problèmes personnels, alors il doit en informer le client. Dans un tel cas, il peut être nécessaire pour le coach de se soustraire à cette affectation particulière.

Le coach qui pense que ses difficultés personnelles pourraient les affecter pendant le processus de coaching doit rechercher de l'aide pour résoudre au préalable le problème. Ceci pourrait inclure d'engager lui-même les services d'un coach, de s'engager dans l'autoanalyse et l'introspection profonde ou d'utiliser les mêmes outils que nous fournissons normalement à nos clients.

Le coach doit prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour faciliter le progrès du client. En même temps, un coach doit faire ce qu'il peut pour réduire ou éliminer tout préjudice dont le client pourrait souffrir en suivant le processus de coaching.

9. Influence responsable

Le coach évitera de travailler dans un domaine qui constitue un conflit d'intérêt. Il doit prendre des mesures qui garantissent qu'il n'utilise pas à mauvais escient l'influence qu'il exerce sur les clients. Un coach doit être attentif à tout facteur social, économique, politique ou personnel qui peut affecter son jugement ou sa capacité à servir le client efficacement.

Dans le cas où un facteur inattendu ou inévitable survient, pouvant potentiellement créer un conflit d'intérêt dans la relation Coach/Client, il est de la responsabilité du coach de résoudre le problème de manière à garder à l'esprit l'intérêt du client.

10. Accepter un client sur la demande d'un tiers

Lorsqu'il fournit des services à une personne sur la demande d'un tiers, le coach doit s'assurer d'expliquer clairement toutes les facettes du processus de coaching à toutes les parties concernées. Ceci inclut de clarifier les rôles et la relation coach/client, les limites de la confidentialité et l'application des services fournis.

Si coacher sur la demande d'un tiers pourrait exiger que le coach joue des rôles contradictoires, alors il doit s'assurer de rester concentré sur l'objectif principal vers lequel il travaille et tenir toutes les personnes impliquées informées des derniers développements.

11. Tenue de dossiers

Le coach organisera, maintiendra, conservera et détruira tout dossier, donnée et information appropriée au sujet d'un client, de manière à se conformer aux lois de l'état et du pays où il réside. Un coach

prendra des mesures raisonnables pour documenter les informations sur le travail qu'il a effectué avec d'anciens clients. Non seulement pour se conformer aux standards légaux mais aussi pour faciliter, pour ce coach ou un autre professionnel, le travail à une date ultérieure avec le même client.

12. Frais et structure de paiement

Un coach doit toujours clarifier, dès que possible, les frais, les délais de paiement et les exigences de facturation pour ses services. Les coachs ne parleront pas ou ne chercheront pas à collecter leurs frais de manière exploitante, trompeuse ou malhonnête. Si la capacité d'un coach à servir sa clientèle devait être limitée à cause d'un financement insuffisant, alors ce coach devra expliquer cela au client dès que possible et essayer de trouver une solution acceptable pour toutes les personnes concernées.

13. Facture détaillée

Le coach s'assurera que les factures fournies à ceux qui paient pour ses services reflètent avec précision la nature de chaque service rendu et donneront un compte détaillé de tous les frais associés.

14. Déclarations publiques

Le coach prendra des mesures raisonnables pour s'assurer que les déclarations légales quant à ses activités et concernant ses services ou lui-même sont à la fois précises et véridiques. Le coach ne fera pas, en connaissance de cause, de fausses déclarations aux médias et ne trompera pas le public de quelque manière que ce soit.

15. La relation coach/client

Le coach se fera un devoir de discuter avec le client des aspects qui sont essentiels à la relation coach/client avant de fournir des services. Ces sujets comprennent, mais sans s'y limiter, la confidentialité, les exigences financières, les responsabilités, les rôles et les attentes de chacun. Le coach fera de son mieux pour répondre aux questions et préoccupations qu'un client potentiel pourrait avoir à propos du processus de coaching.

Si disponibles, le coach peut fournir aux prospects des recherches, des témoignages et d'autres formes d'informations écrites qui concernent ses préoccupations spécifiques.

16. Référer les clients vers d'autres professionnels de santé

Dès qu'un coach pense être incapable ou inapte à servir les besoins d'un client particulier ou s'il perçoit qu'un certain client pourrait avoir besoin d'un traitement en santé mentale, ce coach devra en référer immédiatement à un autre professionnel qualifié.

Le coach contactera également les services de santé mentale au nom d'un client qui semble être un danger pour sa sécurité ou celle des autres ou s'il présente un risque immédiat pour son propre bien-

être physique.

Cependant, le coach n'essaiera pas d'évaluer, de diagnostiquer ou de traiter un client pour un trouble de santé mentale, à moins qu'il soit accrédité pour le faire et aient reçu la permission du client de travailler avec lui dans ce rôle.

Si un client potentiel est déjà sous psychothérapie ou traitement psychiatrique, le coach doit déterminer si continuer ou pas avec le processus serait dans l'intérêt du client.

17. Fraterniser avec le client

Le coach s'abstiendra de s'impliquer intimement avec les clients actuels et idéalement, ne fraterniseront pas, de manière romantique, avec des anciens clients pendant une période d'au moins un an après la fin de la prestation de services.

Un coach ne doit pas s'engager dans des relations intimes avec les personnes sur lesquelles il a une autorité directe ou dont l'avancement professionnel, ou le bien-être, est dépendant de l'évaluation du coach.

18. Mettre fin à la relation coach/client

Le coach suggérera de mettre fin à la relation coach/client lorsqu'il devient apparent que la personne servie ne fait plus de progrès, ne bénéficie plus de l'arrangement ou devient, de quelque manière que ce soit, affectée négativement par le processus de coaching.

Le coach, qui doit entamer une pause dans ses services, fera des arrangements pour faciliter le progrès continu du client pendant cette période transitoire. Lorsque le coach a l'intention de suspendre ses services pendant plus de 30 jours, il doit en informer ses clients actuels et les orienter, au besoin, vers des collègues durant l'interruption. Lorsqu'il met fin à la relation coach/client, il est de la responsabilité du coach de suggérer des ressources pour le développement continu du client.

19. Confidentialité

Les coaches ne demanderont au client que les informations exigées par la loi, à des fins cliniques ou nécessaires pour faciliter la prestation de services. Les coaches discuteront avec les clients des standards et limites de la confidentialité avant que tout service ne soit rendu et de nouveau lorsque cela s'avère nécessaire.

Le coach expliquera aussi les standards de confidentialité applicables et de vie privée à toutes les parties concernées par la relation coach/client en cours. Le coach examinera avec attention toutes les lois pertinentes lorsqu'il étudiera la demande d'un tiers concernant les informations privées d'un client.

Toutes les informations du client collectées durant la prestation de services sont considérées confidentielles, à moins qu'il y ait un motif légal ou professionnel clairement justifié pour les révéler. La seule autre occasion pour que les coaches révèlent des informations privées est lorsque cela semble nécessaire pour éviter qu'un préjudice prévisible immédiat n'afflige le client ou toute autre personne.

La confidentialité est un pilier essentiel du coaching. Elle consiste à protéger les informations personnelles et sensibles de vos clients. En tant que coach, vous devez garantir que toutes les informations partagées durant les séances restent privées et sécurisées.

Le coach s'engage à ne faire transparaître aucun lien de connaissance à l'extérieur du cabinet.

Signature du coach certifié

Date : le 07/09/2023

Karine MONIEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Karine Moniez', with a large, stylized loop at the end.